

Soyez des nôtres et participez  
à la certification « Amis des enfants »  
dans les quartiers  
Mercier-Est et Mercier-Ouest

## Informations

**Mercier-Ouest quartier en santé:**

[www.moqs.org](http://www.moqs.org)  
514.251.0303

**Solidarité Mercier-Est:**

[www.solidaritemercierest.org](http://www.solidaritemercierest.org)  
514.356.1917

**Page Facebook :**

 Amis des enfants de Mercier - établissements certifiés

## Partenaires



Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
de l'Est-de-  
l'Île-de-Montréal



Ce projet est possible grâce au soutien financier de:



**AVENIR D'ENFANTS**  
DES COMMUNAUTÉS ENGAGÉES

Saviez-vous que l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve est une Municipalité amie des enfants? Pour en savoir plus, consultez [ville.montreal.qc.ca/mhm/mae](http://ville.montreal.qc.ca/mhm/mae)



Ici, les familles sont bienvenues!



## La certification en quelques mots

Un parent, accompagné de son enfant, voit souvent son quotidien organisé en fonction des services offerts par les lieux où il souhaite se rendre.

### Comment rendre les établissements du quartier plus accessibles aux familles?

La certification «Amis des enfants» a été initiée à l'automne 2015, avec le soutien de la communauté et des partenaires des quartiers Mercier-Est et Mercier-Ouest. Elle vise à faire reconnaître les établissements qui offrent un environnement accueillant pour les familles, leur permettant d'allaiter et/ou de réchauffer la nourriture de leurs enfants dans un aménagement adapté, sans obligation d'achat.

## Devenir un établissement certifié

Il est possible de déposer votre candidature en tout temps durant l'année!

Assurez-vous de respecter les critères d'admissibilité (ci-contre)

Téléchargez le formulaire en ligne sur:

- [www.moqs.org](http://www.moqs.org)

- [www.solidaritemercierest.org](http://www.solidaritemercierest.org)

- ou sur notre page Facebook:

 Amis des enfants de Mercier - établissements certifiés.

## Critères à respecter pour être certifié

### Critères obligatoires :

- Avoir une attitude et un environnement accueillants
- Offrir la possibilité d'allaiter et/ou de réchauffer la nourriture de son enfant, sans obligation d'achat

### Autres critères (3 au choix) :

- Avoir des tables à langer dans les toilettes des hommes ou des femmes
- Rendre accessibles aux familles les toilettes pour les personnes à mobilité réduite
- Disposer d'un petit marchepied pour que les enfants puissent accéder aux points d'eau
- Offrir la possibilité d'accéder aux toilettes sans obligation d'achat
- Avoir un espace réservé à l'allaitement
- Avoir du mobilier adapté aux enfants
- Avoir un accès facilitant l'entrée des poussettes ou un espace dédié à leur rangement
- Avoir un stationnement réservé aux familles et femmes enceintes
- Avoir un espace aménagé pour les enfants
- Mettre à disposition du matériel pour les enfants
- Offrir un menu enfant

**Toute autre action qui vous démarque sera un plus!**

